

PEFC

La certification PEFC donne l'assurance que les produits ont été réalisés selon des standards définis. La certification forestière est une procédure qui permet de vérifier si la forêt a été gérée selon ces standards définis. Elle vise l'amélioration de la gestion durable des forêts au travers d'un processus volontaire d'amélioration continue. La certification forestière ne donne pas de garanties quant aux qualités technologiques mais promeut et garantit une gestion des forêts respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable, tout en rassurant le consommateur.



AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

SCIERIE GERMAIN-MOUGENOT S.A.
21bis route de Morbieux - B.P. 3
88290 Saulxures sur Moselotte

Numéro de droit d'usage de la marque PEFC :

PEFC/10-31-437

CERTIFICAT DE CONFORMITE PEFC



n° CTIB / 04-00200

délivré par le CTIB (Centre Technique de l'Industrie du Bois) à la firme :

SCIERIE GERMAIN-MOUGENOT S.A.
21bis route de Morbieux - B.P. 3
88290 Saulxures sur Moselotte

conformément au :

SCHEMA FRANCAIS DE CERTIFICATION FORESTIERE
Règlement d'application PEFC de la chaîne de contrôle (version 26 oct. 2000)

pour le produit / l'activité :

SCIERIE

pour le CTIB,

Ir. A. Grosfils
Directeur



Scierie Germain-Mougenot
21 bis route de Morbieux
88290 Saulxures

Tél +33 (0) 3 29 24 61 89
Fax +33 (0) 3 29 24 54 99

PROGRAM FOR ENDORSEMENT OF FOREST CERTIFICATION